

**JURYS d'attribution du diplôme
par la Validation des Acquis de l'Expérience
DCG - DSCG**

CALENDRIER V.A.E. - Année 2019

Diplômes	<u>Date limite de dépôt des dossiers - LIVRET ②</u>
DCG	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * MARDI 23 AVRIL 2019 *
DSCG	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * LUNDI 26 AOUT 2019 *



Tout dossier parvenu au D.A.V.A. au-delà de la date limite, est reporté à la session suivant



L'inscription à l'examen est une démarche obligatoire. Elle est à faire en renseignant le CARTONNAGE "INSCRIPTION AU DIPLÔME", le D.A.V.A. se charge de le transmettre à la Division des Examens et Concours du Rectorat.

PS : ■ Si le candidat n'obtient pas le diplôme visé, le temps disponible, entre l'octroi de dispense(s) par la V.A.E. et la session d'examen par épreuve, doit être judicieusement utilisé pour préparer les dernières épreuves à acquérir afin d'obtenir le diplôme.